



Briançonnais - Ecrins - Guillestrois - Queyras



Réunion de travail - Contrat de Relance et de Transition Écologique

17 novembre 2021 – 15h30

Briançon

PÉTR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras
9, rue de l'école 05100 Uillard Saint Pancrace

Étaient présents :

Madame La Sous-Préfète, Hélène LESTARQUIT
Pierre LEROY, Président du PETR
Daphné KHALIFA, Directrice du PETR
Prune GIATTI, cheffe de projet CRTE - PETR
Paul Fontrier, sous-préfecture
Alice Pinaud, sous-préfecture

En visio :

Marine VIVES, chargée de mission à la préfecture

Ordre du jour :

1. Méthodologie de finalisation du CRTE
2. Point sur la V1
3. Annexes financières

Compte rendu

1. Méthodologie de finalisation du CRTE

Madame la sous-préfète a rappelé l'importance du CRTE qui s'inscrit dans la continuité du CTE. Il ne doit pas être négligé car il servira de base, en tant que contrat unique qui va se substituer à tous les anciens contrats, y compris en ce qui concerne les subventions DETR. Il est donc très important que les communes s'en saisissent et en comprennent l'intérêt.

L'objectif de cette réunion est notamment d'insister sur le besoin de rédiger une première annexe financière où doivent être listés tous les projets pour lesquels il va être demandé des subventions en 2022, afin d'être présentée à tous les partenaires. Cette annexe s'organisera communauté de commune par communauté de commune.

2. Point sur la V1

Globalement, le document est complet et répond bien aux attentes de l'Etat.

Dans le corps du contrat, concernant le processus d'évaluation des actions, un travail sera engagé par les services de l'Etat (DDT) à partir de 2022 afin d'harmoniser les indicateurs de suivis. Il est donc préconisé de ne pas détailler ce point afin de pouvoir adapter leurs évaluations aux travaux postérieurs.

Un point sur l'annexe contenant les orientations stratégiques a été fait. Il en ressort un besoin d'actualisation des projets prévus, en cours ou réalisés, de la part des EPCI.

De manière générale, tout projet connu doit être relayé, notamment car il pourra par la suite entraîner d'autres projets avec financements.

Les projets du territoire seront classés par thématique dans les fiches d'orientation stratégique (tel que c'est fait actuellement). L'objectif étant que l'engagement sur des projets des uns puisse inspirer les autres.

Une thématique biodiversité serait à ajouter dans l'axe ruralité, orientation stratégique n°4 concernant l'attractivité du territoire. En effet, c'est un point important à traiter sur le territoire du PETR.



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

www.paysgrandbrianconnais.fr

Concernant l'axe ruralité orientation stratégique n°5 « Cohésion sociale, emploi et saisonnalité » l'orientation sera refondue, notamment dans les orientations stratégiques du même axe, car beaucoup de sujet se recourent.

Tous les documents sont en ligne et actualisés régulièrement sur le site du PETR.

3. Annexes financières

L'annexe financière doit entièrement complétée avant le 30 novembre, car elle doit être annexée au contrat.

La priorité est donnée sur les demandes de financement de 2022. Eventuellement une esquisse sur 2023-2026.

Sur la forme, l'annexe financière sera organisée par axe et par EPCI. Pour l'instant, il est demandé d'y inclure tous les projets dont on est sûr pour 2022, et non un détail de financement.

Cela n'empêchera pas de faire un détail plus tard sur les dossiers.

Sur 2021, seront extraits les projets qui ont été traités et financés en 2021, pour être listés. Cela sera fait par la préfecture.

Fin de la réunion : 17h10

